



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **23 mars 2015**

Délibération n° 2015-0207

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôles de compétitivité Lyonbiopole - Techtera - Tenerrdis - Attribution de subventions à la société FIBROLINE et aux Hospices civils de Lyon pour leur programme de recherche et de développement (R&D) Smart Bandage, à la société DIATEX pour son programme de R&D Sealcoat, à la société SUN'R pour son programme de R&D SUNAGRI II

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction innovation et action économique

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Blachier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 mars 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Belaziz (pouvoir à M. Llung), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Reynard).

**Conseil du 23 mars 2015****Délibération n° 2015-0207**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Pôles de compétitivité Lyonbiopole - Techtera - Tenerrdis - Attribution de subventions à la société FIBROLINE et aux Hospices civils de Lyon pour leur programme de recherche et de développement (R&D) Smart Bandage, à la société DIATEX pour son programme de R&D Sealcoat, à la société SUN'R pour son programme de R&D SUNAGRI II**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction innovation et action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 février 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les pôles de compétitivité sont devenus un élément structurant et déterminant de l'ambition internationale de la Métropole. Ils constituent une priorité pérenne de la politique de développement économique de l'agglomération.

A ce titre, la seconde évaluation nationale des pôles de compétitivité, conduite au premier semestre 2012 sur l'ensemble des pôles français, a confirmé la pertinence de l'action conduite, en soulignant la maturité de la dynamique collaborative lyonnaise et les effets induits en termes de création d'emplois, d'attractivité du territoire et de structuration des filières.

Au niveau de l'agglomération lyonnaise, Axelera, Techtera, LUTB Transport & Mobility Systems, Tenerrdis et Lyonbiopôle (premier ex-æquo sur tous les pôles français) ont été classés comme très performants, et Imaginove a été classé comme performant.

Le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi prévoit la poursuite de la politique des pôles de compétitivité avec comme objectif principal de concentrer l'action de ces derniers vers les produits et services à industrialiser. L'objectif dans cette nouvelle phase 2013-2018 est d'accroître l'impact économique des pôles pour davantage de croissance d'entreprises et plus d'emplois :

- d'une part, il s'agit de mettre l'accent sur l'accompagnement de la croissance des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire sur quatre domaines prioritaires : accès au financement, ouverture à l'international, gestion des compétences et accompagnement des projets d'entreprises,

- d'autre part, il s'agit de focaliser sur les retombées économiques des projets, et transformer les efforts collaboratifs des travaux de R&D en produits, procédés et services innovants mis sur le marché.

Dans cette perspective, les objectifs fixés par les pouvoirs publics aux pôles de compétitivité se sont matérialisés dans des contrats de performance individualisés cosignés en 2013, lesquels détaillent les engagements des pôles pour assurer leur propre développement, mais également les engagements réciproques des pôles et des pouvoirs publics en matière d'accompagnement des projets, en particulier sur les plans financiers et stratégiques.

En cohérence avec sa politique de soutien à l'innovation par les projets de recherche et de développement collaboratifs, la Métropole de Lyon est cosignataire des contrats de performance pour les 5 pôles lyonnais (Lyonbiopôle, Axelera, LUTB Transport & Mobility Systems, Imaginove, Techtera) ainsi que pour un pôle rhônalpin à forte présence lyonnaise (Tenerrdis).

### Les projets collaboratifs d'investissement en recherche et développement (R&D)

Le montage et la conduite de projets de recherche et de développement représentent le cœur de l'activité des pôles de compétitivité. Les projets de recherche financés dans le cadre du fonds unique interministériel (FUI) de l'Etat sont des projets menés en collaboration entre plusieurs entreprises et laboratoires publics. Ils ont pour objet le développement d'un ou de nouveaux produits ou services à fort contenu innovant, conduisant à une mise sur le marché à un terme n'excédant pas 5 ans à compter de la fin du programme de recherche. Ces projets doivent présenter des retombées économiques pour le territoire en termes d'emploi (accroissement ou maintien de compétences) et d'investissement (renforcement de sites industriels).

Deux fois par an, les projets labellisés par le pôle font l'objet d'une sélection par l'Etat. Les projets retenus donnent lieu à une convention-cadre avec l'Etat dans laquelle chaque financeur définit son niveau d'intervention.

Par délibération n° 2014-0187 du Conseil du 10 juillet 2014, la Communauté urbaine a approuvé le principe de soutenir financièrement les projets de recherche et de développement et autres projets d'investissement des pôles de compétitivité et a voté l'individualisation d'une autorisation de programme à hauteur de 2 000 000 €.

Pour le 18ème appel à projets du FUI, trois projets labellisés par Lyonbiopôle, Techtera et Tenerrdis ont été retenus officiellement par l'Etat : les projets Smart Bandage, Sun'R et Sealcoat.

L'exposé ci-après des projets soutenus par la Métropole de Lyon respecte l'engagement de confidentialité pris par les organismes financeurs sur la nature des recherches et développements envisagés et sur l'identification des différents partenaires académiques et économiques qui constituent ces consortium de recherche.

#### Le projet SEALCOAT

Le projet SEALCOAT, labellisé par le pôle TECHTERA et co-labellisé par les pôles ASTECH et PEGASE, a pour objectif de mettre au point le revêtement extérieur d'un dirigeable pour charges lourdes.

Il regroupe 6 partenaires : un grand groupe, 3 PME dont la société DIATEX, un centre technique et un laboratoire.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Partenaire	Financeur et montant en €				Total en €
	Région Rhône-Alpes	Région Ile de France	Métropole de Lyon	Etat (FUI)	
DIATEX			256 473,00		256 473,00
partenaire 1	110 327,00				110 327,00
partenaire 2		246 019,00			246 019,00
partenaire 3				66 071,00	66 071,00
partenaire 4				80 061,00	80 061,00
partenaire 5				204 429,00	204 429,00
<b>Total</b>					<b>963 380,00</b>

#### Le projet SUNAGRI II

Le projet SUNAGRI II, labellisé par le pôle de compétitivité Tenerrdis, vise la conception et l'étude de systèmes agrivoltaïques dynamiques pour résoudre les conflits d'usage des sols entre l'alimentation et la production énergétique. Le projet vise la mise en œuvre d'un premier démonstrateur à l'échelle européenne de 2 « mégawatt crête » (MWC) sur une exploitation viticole dans le sud de la France.

Les systèmes agrivoltaïques permettent de réaliser une association symbiotique entre production agricole et production d'électricité photovoltaïque, chacun tirant un avantage pour son activité. Le marché cible les exploitations viticoles et/ou maraîchères situées dans des zones fortement ensoleillées, sensibles aux impacts liés aux changements climatiques, et confrontées à des besoins importants en énergie.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Partenaire	Financier et montant en €						Total
	Région Rhône-Alpes	CG 38	Métropole de Lyon	Etat (FUI)	CAPI	Autres financeurs	
Sun'R	397 802,00		150 000,00				547 802,00
partenaire 1		104 442,00			10 000,00		114 442,00
partenaire 2				147 521,00			147 521,00
partenaire 3				22 100,00		145 991,70	168 091,70
partenaire 4				189 665,20			189 665,20
partenaire 5				60 234,00			60 234,00
<b>Total</b>	<b>397 802,00</b>	<b>104 442,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>419 520,20</b>	<b>10 000,00</b>	<b>145 991,70</b>	<b>1 227 755,90</b>

#### Le projet SMART BANDAGE

Ce projet, labellisé par le pôle TECHTERA et co-labellisé par LYONBIOPOLE, a pour objectif de répondre à la nécessité de diagnostic rapide de l'infection des plaies en recherchant et en développant un biocapteur embarquable au sein d'un pansement de soin grâce auquel serait révélée la présence de staphylococcus aureus résistant à la méticilline pouvant de ce fait induire des infections nosocomiales.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Partenaire	Financier et montant en €			Total
	Région Rhône-Alpes + FEDER	Métropole de Lyon	Etat (FUI)	
Fibroline		155 574,00		155 574,00
HCL		56 770,00		56 770,00
partenaire 3	255 230,00			255 230,00
partenaire 4	312 410,00			312 410,00
partenaire 5			227 286,00	227 286,00
partenaire 6			69 500,00	69 500,00
<b>Total</b>	<b>567 640,00</b>	<b>212 344,00</b>	<b>296 786,00</b>	<b>1 076 770,00</b>

#### Modalités d'intervention de la Métropole de Lyon dans le cadre du projet

La Métropole de Lyon propose de soutenir les projets de recherche et développement Sealcoat, en attribuant une subvention d'équipement de 256 473 € à la société Diatex, SUNAGRI II en attribuant une subvention d'équipement de 150 000 € à la société Sun'R et Smart Bandage en attribuant une subvention d'équipement de 155 574 € à la société Fibroline et une subvention d'équipement de 56 770 € aux Hospices Civils de Lyon.

Ces subventions sont attribuées selon les modalités définies dans les conventions-cadre respectives des projets et dans les conventions de subvention faisant l'objet du présent rapport.

Un comité de suivi animé par l'Etat sera mis en place afin de s'assurer du bon déroulement du projet ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

## DELIBERE

### 1° - Approuve

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 256 473 € au profit de la société DIATEX dans le cadre du projet de recherche et développement SEALCOAT labellisé par le pôle de compétitivité Techtera pour la période 2014-2018,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 150 000 € au profit de la société SUN'R dans le cadre du projet de recherche et développement SUNAGRI II labellisé par le pôle de compétitivité Tenerrdis pour la période 2014-2018,

c) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 155 574 € au profit de la société FIBROLINE dans le cadre du projet de recherche et développement SMART BANDAGE labellisé par le pôle de compétitivité Techetera pour la période 2014-2018,

d) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 56 770 € au profit des Hospices Civils de Lyon dans le cadre du projet de recherche et développement SMART BANDAGE labellisé par le pôle de compétitivité Lyonbiopole pour la période 2014-2018,

e) - les conventions-cadre à signer entre l'Etat et les collectivités locales partenaires des projets SEALCOAT, SUNAGRI II et SMART BANDAGE portant sur leurs engagements respectifs sur la période 2014-2018,

f) - les conventions de subvention à passer entre la Métropole de Lyon et les sociétés DIATEX, SUN'R, FIBROLINE et les Hospices civils de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions respectives.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **La dépense** totale correspondante pour un montant de 618 817 € en dépenses, sera imputée sur l'autorisation de programme P02 - Rayonnement national et international individualisée sur l'opération n° 0P02O2864 le 10 juillet 2014 pour un montant de 2 000 000 €.

4° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2015 à 2019 :

a) - pour la société DIATEX : compte 20421 - fonction 67 selon l'échéancier prévisionnel suivant : 76 941 € en 2015 ; 76 941 € en 2016, 51 295 € en 2017, 51 296 € en 2018,

b) - pour la société SUN'R : compte 20421 - fonction 67 selon l'échéancier prévisionnel suivant 50 000 € en 2015, 50 000 € en 2016, 35 000 € en 2017, 15 000 € en 2018,

c) - pour la société Fibroline : compte 20421 - fonction 67 selon l'échéancier prévisionnel suivant 77 787 € en 2015, 46 672 € en 2016, 31 115 € en 2019,

d) - pour les Hospices civils de Lyon : compte 204181 - fonction 67 selon l'échéancier prévisionnel suivant 17 031 € en 2015, 14 192 € en 2016, 14 192 € en 2017, 11 355 € en 2019.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 26 mars 2015.**